



Abus de pouvoir de la police

Par **textstef**, le **30/09/2011** à **12:34**

Bonjour,
Pour la troisième fois ce mercredi on m'interpelle pour vol à main armée au domicile d'une amie, puis on me place à nouveau en g.a.v. Le problème c'est qu'à chaque affaire j'ai un alibi solide et on me relâche sauf que mercredi je me suis un peu énervé d'être à nouveau en g.a.v., alors il m'ont relâché avec une convocation au tribunal pas pour vol à main armée mais pour outrage. Je trouve injuste de repartir avec un jugement alors qu'à la base je n'ai rien eu dans l'affaire, on me place pendant 6h en garde à vue. De plus mon casier judiciaire ne mentionne aucun vol à main armée; ni de port d'arme. Pouvez-vous m'apporter des réponses s.v.p.

Par **chris_idv**, le **03/10/2011** à **08:15**

Bonjour,
Comme les forces de l'ordre ont pour but le maintien de la paix et non la persécution il semble improbable que vous ayez fait l'objet de 3 gardes à vue sans qu'aucun élément n'ait orienté les enquêtes en ce sens: en clair pour de multiples raisons (justifiées ou injustifiées) vous êtes dans le collimateur de la police/gendarmerie nationale !
Sachant cela et que votre "casier judiciaire ne mentionne aucun vol à main armée; ni de port d'arme" (mais peut-être avez-vous déjà un casier judiciaire ?) il aurait été sage de votre part au mieux de coopérer pour montrer votre bonne foi, et au pire de ne pas faire d'esclandre.
Or vous vous êtes "un peu énervé" pendant la 3ème garde à vue (= vous avez donné un motif aux forces de l'ordre pour vous faire traduire en justice).
À partir de là il était quasiment certain que les forces de l'ordre allaient saisir cette opportunité que vous leur avez offerte pour vous faire passer au tribunal.
Mes conseils:
1) contactez un avocat, si possible spécialisé en droit pénal
2) lors des enquêtes des forces de l'ordre et plus encore devant un tribunal évitez de vous "énervé" à moins de vouloir vous suicider juridiquement parlant (= en prendre pour le

maximum) et surtout le plus important: évitez toute action pénalement répréhensible
Cordialement

Par **textstef**, le **03/10/2011** à **22:33**

merci, pour votre réponse mais je suis tout de même encore énervé après eux. Ca passera avec le temps merci.